

Thur. 19. 11.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o. 4926/141

Objet:

12

Annexe

Expédié le

A Monsieur A. Mully

N. rue de l'Imprimerie

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission Directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, du tableau

qui fait l'objet de votre lettre du 29 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, N^o 9, contre la remise d'un récépissé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

RÉCÉPISSÉ DE LA REMISE D'UN TABLEAU.

Le soussigné déclare avoir reçu du concierge du Palais des Beaux Arts,

rue du Musée, n° 9, le tableau intitulé.....

par.....

Bruxelles, le 5 novembre 1901

Alvens

Augt^e MOENS
11, Rue de l'Impératrice
BRUXELLES



12

Messieurs le Président & Membres,
de la Commission
des Musées Royaux de Peintures
Bruxelles,

J'ai l'honneur de venir vous présenter un tableau ancien, pouvant peut-être convenir pour le Musée.

Espérant une décision favorable.

D'aigues adreés, Messieurs le Président et Membres, l'hommage de mon profond respect

Moens, fils.

11, rue de l'Impératrice

Bruxelles le 28 Octobre 1901.